Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/09/2025 - B2025/015422 - 2022 B 03054 - 921 914 404 - 4M CONSEILS

15422

4M CONSEILS

S.A.S.U au capital de 200 €

-

Siège social : 10 Rue du gros pin
83400 – HYERES

--*

RCS TOULON 921 914 404

✧✧✧✧✧✧✧

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025

(Exercice clos le 31.12.2024)

I

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19 heures, l'actionnaire unique de la société 4M CONSEILS, S.A.S.U au capital social de 200 €, divisé en 200 actions de 1 € chacune a réuni la première assemblée générale ordinaire annuelle au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par le membre unique de l'assemblée en entrant en séance.

Est présent : Madame PACOURET Ingrid titulaire de 200 actions sur un total de 200 actions représentatives du capital social.

L'assemblée est présidée par Madame PACOURET Ingrid, présidente.

En conséquence, l'assemblée générale réunissant, sur convocation, l'intégralité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

IH

II

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1 Les copies des lettres adressées à l'actionnaire unique,
- 2 La feuille de présence signée par l'actionnaire,
- 3 Le rapport de gestion de la présidente sur les opérations de l'exercice,
- 4 L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2024 ;

Puis, la présidente déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés à l'actionnaire unique, en même temps que l'avis de convocation, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion visé à l'article L.227-9 du Code du commerce,
- Rapport spécial de la présidente sur les convocations visées à l'article L.227-10 du Code du commerce,
- Approbation des comptes annuels clos le 31.12.2024
- Affectation et répartition des résultats de cet exercice,
- Quitus à la présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis elle donne lecture du rapport de gestion sur les opérations de ce premier exercice ainsi que le rapport spécial de la présidente sur les convocations de l'exercice ;

Enfin, Madame la présidente déclare la discussion ouverte.

IH

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

IV

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de ce premier exercice de treize mois, clos le 31.12.2024, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31.12.2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ordinaire constate que le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est bénéficiaire, soit 9 297 €.

◊ Report à nouveau créditeur : 9 297 €

La réserve légale étant dotée du minimum légal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie l'absence de rémunération versée à Madame PACOURET pour ses fonctions de présidente, pour l'exercice clos le 31.12.2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

IM

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidente sur les conventions de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve ledit rapport et l'absence de conventions qui s'y trouvent visées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Madame la présidente, PACOURET Ingrid, déclare la séance levée à 19h30.

Le présent procès-verbal, établi par la présidente, a été signé par l'actionnaire unique et présidente.

L'associé unique et présidente :

PACOURET Ingrid :

IP

4M CONSEILS

S.A.S.U au capital de 200 €

-

Siège social : 10 Rue du gros pin
83400 – HYERES

--*

RCS TOULON 921 914 404

✧✧✧✧✧✧✧

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Madame PACOURET Ingrid, associée unique et présidente de la SASU 4M CONSEILS, a établi le présent rapport de gestion aux fins d'approbation des comptes annuels de l'exercice, clos le 31/12/2024, conformément à l'article L.227-9 du Code de commerce. Le présent rapport est présenté à l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie le 30/06/2025 au siège de la société.

I. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que l'inventaire des immobilisations de l'exercice sont joints au présent rapport.

Les principaux postes, hors taxes, des comptes de l'exercice écoulé sont les suivants :

Au titre des produits d'exploitation :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 17 050 € contre 32 840 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 48,08 %.

IH

Au titre des charges d'exploitation :

- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont nuls comme pour l'exercice antérieur.
- Les autres achats et charges externes s'élèvent à 6 112 € contre 6 459 € pour l'exercice antérieur, soit une diminution de 5,37 %.
- Les autres charges s'élèvent à 1 € contre un montant nul pour 2023.
- Tous les autres postes concernant les charges d'exploitation sont nuls pour cet exercice.

Ainsi, après comptabilisation des produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice écoulé s'élève à un bénéfice de (+) 10 938 € contre (+) 26 381 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de (-) 58,54 %.

Compte tenu d'un résultat financier et d'un résultat exceptionnel nuls comme pour l'exercice précédent,

Et après réintégration d'un impôt sur les sociétés de 1 641 €, le résultat net comptable de cet exercice clos le 31 décembre 2024, ressort à (+) 9 297 € contre un bénéfice net comptable de (+) 22 424 € en 2023.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces comptes se soldant par un bénéfice net comptable de 9 297 €.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir donner quitus à la présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

II. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

Au cours de cet exercice, le montant des produits d'exploitation en forte baisse a néanmoins permis d'absorber la totalité des charges d'exploitation, ce qui a engendré un résultat net comptable bénéficiaire de 10 938 €, après comptabilisation d'un impôt sur les sociétés de 1 641 €.

2- Evénements importants survenus postérieurement à la date de la clôture de l'exercice écoulé :

Néant.

IH

3- Evolution prévisible de la société et perspective d'avenir :

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires a été en forte baisse mais les charges d'exploitation stables ont permis de générer un bénéfice d'exploitation.

Pour le prochain exercice, une politique commerciale plus rigoureuse doit permettre de faire de nouveau progresser le chiffre d'affaires.

Ainsi, la société doit faire évoluer son chiffre d'affaires tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses diverses charges d'exploitation afin de continuer à conserver un résultat bénéficiaire, permettant d'envisager l'avenir sereinement, de constituer une trésorerie plus importante et des capitaux propres en progression pour sécuriser la société sur le court et moyen terme.

III. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

La société n'a pas engagé aucune politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le résultat net comptable de l'exercice d'un montant de 9 297 €, de la manière suivante :

- ◊ Report à nouveau créditeur : 9 297 €

La réserve légale étant dotée du minimum légal.

V. DIVIDENDES DISTRIBUES :

- ◊ Néant

Depuis la loi de finance du 1er janvier 2018, les dividendes sont imposés d'une part sur la quote part des dividendes non assujettie aux cotisations sociales au système « Flat-tax » de 30 %, comprenant les prélèvements sociaux au taux de 17,2 % et le prélèvement forfaitaire d'impôt sur le revenu de 12,8% et d'autre part sur la quote-part des dividendes assujettie aux cotisations sociales au système de la flat tax unique de 12.80% qui concerne l'impôt sur le revenu.

IM

Sur option, les dividendes peuvent être imposés à l'impôt sur le revenu selon le barème par tranches après application de l'abattement de 40 %.
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents : Néant.

VI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

VII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT :

En application des dispositions de l'article L.441-6 al.1 du Code de commerce, nous vous informons que la société a respecté le délai de règlement de ses fournisseurs.

VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La société ne détient aucune filiale ni aucune participation.

IX. ACTIONNARIAT SALARIE :

L'effectif du personnel salarié à la date de clôture de l'exercice est égal à : 0.

X. SITUATION DU MANDAT DE PRESIDENCE :

Madame PACOURET Ingrid, présidente, a été nommée pour une durée indéterminée.

IM

XI. REMUNERATION DU PRESIDENT :

La présidente, Madame PACOURET Ingrid, n'a bénéficié d'aucune rémunération pour ses fonctions de gérant, pour cet exercice clos le 31 décembre 2024.

XII. SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Depuis la loi Pacte du 22 mai 2019, les SAS ne sont plus tenus de désigner un commissaire aux comptes.

Ainsi, la société n'est pas tenue à cette obligation et n'a pas désigné de commissaire aux comptes car elle n'a pas dépassé les chiffres fixés pour deux des trois critères suivants :

- Total du bilan supérieur à 4 millions d'euros ;
- Montant hors taxe du chiffre d'affaires supérieur à 8 millions d'euros ;
- Nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice supérieur à 50.

XIII. CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Non applicable.

XIV. CONVENTIONS REGLEMENTEES :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les convocations de l'article L.227-10 du Code du commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que la convention sur laquelle il pote ;

- Conventions conclues au cours de l'exercice : Néant

XV. RESULTAT FISCAL :

Sur le résultat net comptable de 9 297 €, le montant de l'impôt sur les sociétés a été réintégré pour 1 641 €.

Aucune déduction n'a été réalisée sur le résultat net comptable de l'exercice.
Le montant des déficits antérieurs reportables est nul ;

IM

Le résultat fiscal après imputation des déficits antérieurs s'élève à 10 938 €, somme imposée au taux réduit de 15 % pour l'impôt sur les sociétés.

XVI. MODIFICATIONS ET FAITS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Néant.

Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions que nous soumettrons à votre vote.

La présidente

PACOURET Ingrid

IM

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire EDI **2065** pour **2024**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 4M CONSEILS	10 RUE DU GROS PIN Mme Ingrid MALLOR 83400 HYERES
SIRET 9 2 1 9 1 4 4 0 4 0 0 0 1 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Conseil pour les affaires et conseils de ge

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 — Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 10 938 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet C. NICOLAS S. SARAZIN & 271 AVENUE SADI CARNOT 83130 LA GARDE *Tél:* 04.94.147.147	*Tél:*
OGA/OMGA — Viseur conventionné — (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 17/03/2025 Lieu HYERES
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT(E)
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature MALLOR Ingrid
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

K DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise SASU 4M CONSEILS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 10 RUE DU GROS PIN 83400 HYERES

Numéro SIRET * 9 2 1 9 1 4 4 0 4 0 0 0 1 4 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 3

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le 31122024)	Net 4 (Exercice N-1 clos le 31122023)
ACTIF IMMOBILISE — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *	028		030		
Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
STOCKS — Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	10 800	070	10 800	3 600
Créances (2) — Autres * (3)	072	1 301	074	1 301	195
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	7 337	086	7 337	27 309
Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	19 437	098	19 437	31 104
Total général (I+II)	110	19 437	112	19 437	31 104

PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *		120	200	200
Ecarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126	20	
Réserves réglementées*		130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131 ( )	132		
Report à nouveau		134	2 404	
Résultat de l'exercice		136	9 297	22 424
Subventions d'investissement		137		
Provisions réglementées		140		
Total I		142	11 921	22 624
Provisions pour risques et charges — Total II		154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées		156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés		166	1 215	1 167
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169 2 104 ( )	172	2 104	5 865
Comptes courants d'associés		173	4 198	1 448
Autres dettes		175		
Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	7 517	8 480
Total général (I + II + III)		180	19 437	31 104

RENVOIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise SASU 4M CONSEILS

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

					Exercice N clos le 31 12 2024 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue – biens		215		214	
	Production vendue – services *		217		218	17 050 / 32 840
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	17 050 / 32 840
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	6 112 / 6 459
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	1 / 0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	6 112 / 6 459
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	10 938 / 26 381
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	
	Charges exceptionnelle (VI)	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	1 641 / 3 957
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	9 297 / 22 424
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	9 297 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	1 641
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138 / 342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies) 991	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies) 992 / 350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)					356
	Déficits antérieurs reportables : * . ... dont imputés sur le résultat :					360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise SASU 4M CONSEILS

Néant [X] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU 4M CONSEILS — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 410
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	632
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SASU 4M CONSEILS		Néant	[x]*
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024			160	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges deductibles de la valeur ajoutee, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

Cegid Quadra

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024 N° SIRET 92191440400014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 4M CONSEILS

ADRESSE (voie) 10 RUE DU GROS PIN Mme Ingrid MALLOR

CODE POSTAL 83400 VILLE HYERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom de famille PACOURET Prénom(s) Ingrid
Nom d'usage MALLOR % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200
Naissance : Date N° Département 93 Commune MONTREUIL Pays FR
Adresse : N° 594 Voie Chemin de la source
Code postal 83400 Commune HYERES Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra